



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17151042

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur

le **17 OCT. 2017**

Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0423.798.344

Dénomination

(en entier) : **G.M.H ERNOUX**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 5070 Fosses-la-Ville, rue Sinton 11 bis

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modification de la dénomination sociale, transfert du siège social, nomination d'un gérant et directeur technique, modification des statuts

D'un acte reçu le dix-huit septembre deux mille dix-sept par le Notaire Augsutin de LOVINFOSSE, à Florennes, il résulte ce qui suit :

" 1). Monsieur ERNOUX Gérard Henri, né à Namur le 12 août 1964, domicilié à Fosses-la-Ville, rue Sinton 11, lequel déclare posséder (296) parts sociales.

2). Madame DELBOVE Françoise Marguerite, née à Charleroi le 7 septembre 1966, laquelle déclare détenir (1) part sociale.

agissant en qualité d'associés de la société privée à responsabilité limitée « G.M.H. ERNOUX », ayant son siège social à Fosses-la-Ville, rue Sinton 11bis, numéro d'entreprise (TVA BE) 0423.798.344.

Société constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Etienne LAURENT, ayant résidé à Florennes, 16 mars 1983, publié par extraits aux Annexes du Moniteur Belge du 29 mars suivant, sous le numéro 878-18.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière aux termes d'un procès-verbal dressé par le Notaire LAURENT, précité, le 29 janvier 2004, publié par extraits aux Annexes du Moniteur Belge du 12 février suivant sous le numéro 04023022 s'est réunie.

Monsieur le Président expose et requiert le Notaire soussigné d'acter que :

A. La présente assemblée a pour ordre du jour :

1°. Modification de la dénomination sociale

Proposition de modifier la dénomination sociale pour adopter celle de « ERNOUX » et de modifier l'article premier, premier paragraphe, des statuts pour le remplacer par le texte suivant :

« Elle est dénommée « ERNOUX ».

2°. Transfert du siège social

Proposition de transférer le siège social à Fosses-la-Ville, rue Sinton 11 et de modifier l'article deux des statuts, premier paragraphe, pour le remplacer par le texte suivant :

« Le siège social est établi à Fosses-la-Ville, rue Sinton 11 ».

3°. Nomination d'un gérant et directeur technique

Proposition de nommer à compter du 1er octobre 2017 en qualité de co-gérant et de directeur technique Monsieur ERNOUX Antoine (seul prénom), né à Charleroi le 26 août 1998 (NN : 880826-199-68), célibataire, domicilié à Fosses, rue Sinton 11, ici présent et qui déclare accepter.

Pour autant que de besoin, les comparants précisent que Monsieur Antoine ERNOUX aura également la qualité d'associé actif à compter du 1er octobre 2017.

4° Pouvoirs à conférer au(x) gérant(s) en vue de l'exécution des résolutions qui précèdent.

B. Il existe actuellement trois cents (300) parts sociales.

Il résulte de ce qui précède que 297 parts sociales sont représentées.

La présente assemblée peut donc délibérer et statuer valablement sur les objets à l'ordre du jour.

L'assemblée générale aborde l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes à l'unanimité :

PREMIERE RESOLUTION :

MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale pour adopter la dénomination suivante « ERNOUX » et décide de modifier l'article premier des statuts comme indiqué à l'ordre du jour.

DEUXIEME RESOLUTION :

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/10/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Fosses-la-Ville, rue Sinton 11 et de modifier les statuts comme précisé à l'ordre du jour.

TROISIEME RESOLUTION :

NOMINATION D'UN CO-GERANT ET DIRECTEUR TECHNIQUE

L'assemblée générale décide de nommer à compter du 1er octobre 2017 en qualité de co-gérant et de directeur technique Monsieur Antoine ERNOUX, ci-avant plus amplement nommé.

QUATRIEME RESOLUTION :

POUVOIRS A CONFERER AU(X) GERANT(S)

L'assemblée générale décide de donner au(x) gérant(s) tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution des résolutions qui précèdent, ainsi qu'à la coordination des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, délivré avant enregistrement.

Le Notaire Augustin de LOVINFOSSE.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/10/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature